



PUBLIE LE 27 OCT. 2026

VILLE DE ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

23/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN EMPLACEMENT DANS LE CENTRE COMMERCIAL SAINT-SEVER POUR VENTE ANNUELLE DE LIVRES

PRESENTS : M. Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire,

Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, M. Jean-Michel BEREGOVY, Mme Zohra AMIMI, M. Kader CHEKHEMANI, Mme Fatima EL KHILI (représentée par M. Stéphane MARTOT après son départ de la séance à 21 h 50), M. Manuel LABBÉ, Mme Elizabeth LABAYE, M. Stéphane MARTOT, Mme Hélène MICHOT (représentée par M. Ludovic DELESQUE après son départ de la séance à 18 h 34), M. Adrien NAISET, Mme Sonia TLICH, M. Nicolas ZUILLI (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE après son départ de la séance à 18 h 54), Mme Pascale SEUX, M. Valentin RASSE-LAMBRECQ (représenté par Mme Agathe SAMSON jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 22 et pendant son absence de 18 h 19 à 20 h 08), Adjoints au Maire,

Mme Elisabeth ALAZARD-SCHNEIDER, Mme Annie BOULON-FAHMY (représentée par Mme Elizabeth LABAYE après son départ de la séance à 19 h 51), M. Mohamed BERBRA, M. Yves SORET, Mme Françoise LESCONNEC (représentée par Mme Juliana VIENNE après son départ de la séance à 19 h 42), M. Patrick LE BONNIEC, Mme Elise BOQUIÉ, M. Cyrille MOREAU (représenté par Mme Juliette BIVILLE jusqu'à son arrivée en séance à 15 h 05 et après son départ de la séance à 20 h), Mme Benjamine DUCERF, Mme Kaltoum GACHI, M. Ludovic DELESQUE (représenté par Mme Marie-Andrée MALLEVILLE pendant son absence de 15 h 57 à 17 h 01), Mme Juliette BIVILLE, M. Thibaut DROUET (représenté par M. Kader CHEKHEMANI après son départ de la séance à 19 h), Mme Gaëlle SILVESTRE, M. Hakim SALAH, M. Frédéric CHANU, Mme Juliana VIENNE, M. Dorian JUSTIN, Mme Caroline MENDY (représentée Mme Benjamine DUCERF après son départ de la séance à 19 h 29), Mme Clémentine LE DUEY (représentée M. Patrick LE BONNIEC après son départ de la séance à 19 h 53), Mme Agathe SAMSON, M. Imed TABACHI, Mme Marie-Hélène ROUX (absente de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Hayet ZERGUI (absente de 14 h 22 à 15 h 54), M. Dimitri DENEUVE (absent de 14 h 22 à 15 h 54), M. Benoît ROUSSET (absent de 14 h 22 à 15 h 54), Mme Marine CARON (absente de 14 h 22 à 15 h 54 et représentée par Mme Hayet ZERGUI de 20 h 17 à 20 h 35), Mme Florence BRUDEY, M. Julien VANHEE, M. Maxime DA SILVA, Mme Elsa MOUTET, M. Pierre-Antoine PRIMONT (jusqu'à son départ de la séance à 21 h 57), Mme Marie BERRUBÉ (représentée par M. Grégoire HOUDAN de 17 h 55 à 20 h), M. Grégoire HOUDAN (représenté par M. Pierre-Antoine PRIMONT de 20 h à 21 h 57), M. Bruno DEVAUX (absent de 14 h 22 à 15 h 54).

REPRESENTES : M. Matthieu de MONTCHALIN (représenté par M. Yves SORET), Mme Florence HEROUIN-LEAUTEY (représentée par M. Adrien NAISET), M. Kalminthe GOMIS (représenté par Mme Zohra AMIMI), M. Abdelkrim MARCHANI (représenté par Mme Sonia TLICH), Mme Carine WOLF (représentée par Mme Marine CARON de l'ouverture de séance à 14 h 22, de 15 h 54 à 20 h 17 et de 20 h 35 à la fin de séance).

VILLE DE ROUEN
31/10/2026
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

23/ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRACIEUX D'UN EMPLACEMENT DANS LE CENTRE COMMERCIAL SAINT-SEVER POUR VENTE ANNUELLE DE LIVRES

MESDAMES, MESSIEURS,

Les bibliothèques de Rouen doivent procéder régulièrement au retrait des documents défraîchis, obsolètes ou ne correspondant pas à la charte de politique documentaire et de l'action culturelle des bibliothèques votée en Conseil Municipal le 27 juin 2024. Cette action de « désherbage » permet de conserver attractivité et cohérence des collections proposées aux publics.

Engagées dans la transition écologique et sociale, les bibliothèques de Rouen mettent en place des actions pour favoriser une seconde vie aux documents retirés de leurs collections : dons des collections jeunesse aux écoles, crèches, accueils périscolaires de la Ville de Rouen, dons des documents adulte aux missions locales, C.H.U., E.H.P.A.D., lieux d'attente des mairies de proximité, dépôts dans le réseau des boîtes à livres, C.C.A.S. pour la maraude culturelle, dons de livres désherbés à une entreprise solidaire d'utilité sociale (AMMAREAL).

Des ventes sont également proposées chaque année aux particuliers et cela permet notamment de faire connaître le réseau Rouen Bibliothèques aux non usagers, de communiquer sur la pratique du désherbage ou notre politique de transition écologique et sociale, et de donner une seconde vie aux documents encore en bon état mais qui n'ont plus leur place dans les collections.

Chaque année, le centre commercial Saint-Sever met à disposition des bibliothèques de Rouen un emplacement à titre gracieux et accepte de renouveler ce partenariat pour l'année 2026 (date envisagée 21 novembre 2026).

J'ai donc l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous demander de bien vouloir autoriser la signature de la convention de mise à disposition d'un emplacement avec le centre commercial Saint-Sever.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Sur le rapport de Mme Marie-Andrée MALLEVILLE, Adjointe,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29,
- Le projet de convention joint en annexe.

CONSIDERANT :

- Que, l'action de Rouen Bibliothèques est structurée par le Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (P.C.S.E.S.) qui a pour objectif notamment de diversifier les publics par le développement des actions hors les murs.

- Que, les bibliothèques de Rouen, dans le cadre de l'actualisation et du suivi de leurs collections, sont régulièrement amenées à procéder au tri des documents qu'elles contiennent et au déclassement de certains documents suivant la charte de la politique documentaire et de l'action culturelle des bibliothèques validée au Conseil Municipal du 27 juin 2024,
- Que, la date du samedi 21 novembre 2026 est envisagée pour l'organiser,
- Qu'un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever est mis à disposition du réseau Rouen Bibliothèques à titre gracieux,
- Que cet emplacement, compte tenu de sa situation, permettrait d'assurer le succès de l'opération,
- Que, pour formaliser cette mise à disposition d'emplacement, une convention est nécessaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal décide à 20 h 28, à l'unanimité :

- 1.- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever,
- 2.- d'autoriser M. le Maire ou l'élue déléguée à signer la convention de mise à disposition à titre gracieux d'un emplacement situé au centre commercial Saint-Sever.

Fait à Rouen, en l'Hôtel de Ville, les jour, mois et an susdits.

p. extrait conforme,
Le Maire de Rouen,

suivent les signatures,

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53, avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.

